



Mars 2021

Voici votre nouvelle infolettre sur le Programme d'identification visuelle (PIV).

Deux nouveaux aide-mémoires

Deux aide-mémoires ont été ajoutés dans le site Web du Programme :

- Le premier traite de l'ajout d'éléments visuels promotionnels, organisationnels ou pour des activités publiques. Il explique où placer ces différents éléments dans les outils de communication visuelle et dans la papeterie. Vous saurez ce qu'il faut faire et ne pas faire!
- Le second propose de l'information utile sur les ressources disponibles, lors de l'application des différentes normes visuelles au gouvernement du Québec. Vous pourrez donc savoir à qui vous devez vous adresser si vous avez des questions sur l'image gouvernementale, les normes du site Web Québec.ca et le drapeau du Québec, de même que pour toute demande de nature linguistique.

De plus, les aide-mémoires arborent un look plus coloré et dynamique! Cette nouvelle apparence sera bientôt appliquée à ceux qui sont déjà en ligne.

Nouvelle version du *Guide des bonnes pratiques et informations complémentaires au Programme d'identification visuelle*

Le guide de normes graphiques du Programme, par son statut d'annexe au décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec, ne peut être mis à jour que si ses règles changent. Pour avoir la possibilité d'y ajouter des exemples et des informations sans recourir au processus de modification d'un décret, nous avons lancé, lors de la refonte du Programme, en octobre 2019, le [Guide des bonnes pratiques et informations complémentaires au Programme d'identification visuelle](#). Ce guide ne faisant pas partie intégrante du décret, il peut être mis à jour de façon plus régulière et rapide.

Plus de seize mois après le lancement de sa version initiale, ce document a donc été mis à jour. Il contient de nouvelles informations et des exemples supplémentaires dans les sections 1 à 6 :

- Couleurs du drapeau dans de nouvelles utilisations (page A2);
- Ajout d'éléments personnalisés à l'identité gouvernementale (pages A2 et A3);
- Annonces obligatoires maintenant en couleurs (page A4);
- Cartes autres que professionnelles et d'identité (page A5);

- Vidéoconférences (page A6);
- Variations dans la présentation des icônes de lancement d'applications (page A8);
- Paramètres de la zone personnalisable du bandeau d'en-tête des sites Web (pages A10 et A11);
- Ajout d'informations sur les bannières numériques (page A13);
- Ajout de précisions sur les formats de véhicules utilitaires ainsi que sur les normes qui s'y appliquent (pages A26 et A27).

Ajout d'éléments à l'image de profil Facebook, appelés *décors*

Comme mentionné à la page A7 du [Guide des bonnes pratiques et informations complémentaires au Programme d'identification visuelle](#), il est possible d'ajouter des éléments liés à une campagne ciblée, ou en appui à une cause, à l'image de profil Facebook du compte d'un ministère ou d'un organisme. Des exemples circulent présentement, en lien avec la pandémie et la campagne de vaccination. Ces éléments doivent être affichés de façon temporaire, et une échéance doit nous être fournie.

Il est recommandé de limiter le plus possible l'empiètement sur la fleur de lys. Mais l'espace étant plutôt restreint, il peut arriver que ces éléments entrent en conflit. Il est alors permis de réduire légèrement la fleur de lys pour améliorer sa visibilité. Toute modification doit être approuvée au préalable par le Secrétariat à la communication gouvernementale.

Lancement d'un groupe Facebook

Nous allons bientôt créer un groupe Facebook pour discuter du PIV. Lorsque ce dernier sera prêt, vous recevrez une invitation pour vous y joindre. Vous pourrez aussi nous suggérer d'y inviter d'autres personnes. Surveillez votre boîte de courriels!

[Archive des infolettres précédentes](#)

Je vous remercie.

À la prochaine!

Simon Bastien